

Procès-verbal N° 14 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	27/11/23
À :	10h
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mme Nadine GRECO. Mrs Léonard INNIANTONI, Jean-Louis DELFIEU, Sauveur ROMAGNOLE, Michel COLLADO
Absents excusés :	Mme Martine JOLY
Assiste à la Réunion :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 13 du 20/11

Rappel

RAPPEL AU CLUBS : concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI

Dans FOOTCLUB : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

Beaucoup de clubs ne le font pas : ATTENTION au moment des classements.

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclubs ainsi que le site du DISTRICT.

RAPPEL

U12/U13 D1 DIPLOME OBLIGATOIRE : Module U13 / CFI U10-U13

U10 -U10/U11 DEVELOPPEMENT : Module U11 / CFI U10-U13

U8 – U8/U9 DEVELOPPEMENT : Module U09 / CFI U6-U9

LORS DES PLATEAUX DE U6 à U10/U11 : LE CONTROLE DES LICENCES EST OBLIGATOIRE AVANT LE DEBUT DES PLATEAUX.

1. Feuilles de présence OBLIGATOIRE
2. Les sanctions seront appliquées à chaque journée
3. S'il n'y a pas de feuilles de présence du clubs visiteur, le club ORGANISATEUR devra le NOTIFIER dans COMMENTAIRE dans le FAL : à défaut, c'est le club ORGANISATEUR qui sera AMENDE (25€)

Championnat U12/U13

➤ [**RETOUR CSR / INFORMATION**](#)

U12 U13 D2 A

Match n°54442226 : du 22/11/2025

CHUSCLAN LAUDUN CAVILLARGUES (544132) / CALVISSON (580584)

Dit match perdu par forfait à l'équipe CALVISSON (580584) pour en reporter le bénéfice à l'équipe CHUSCLAN LAUDUN CAVILLARGUES (544132) sur le score de 3/0.

U12U13 D3 B

Match n°54456669 du 15/11/2025

ROUSSON (517872) / RODILHAN FC (535058)

Dit match perdu par pénalité : - 1 Point à l'équipe de ROUSSON (517872) pour en reporter le bénéfice à l'équipe de RODILHAN FC (535058). SCORE 3/0

Championnat U12 U13 FEMININES

➤ [**RETOUR CSR / INFORMATION**](#)

U12 U13 FEM

Match n°54619967 du 22/11/2025

AC PISSEVIN (525595) / St GILLES AEC (545855)

Dit match perdu par forfait à l'équipe U13 Féminine D1 de St GILLES AEC (545855)

DECLARE l'équipe U13 Féminine D1 de St GILLES AEC (545855) FORFAIT GENERAL

U12 U13 FEM

Match n°54576506 du 15/11/2025

St GILLES AEC (545855) / MARGUERITTES ES 2 (514961)

Dit match perdu par forfait à l'équipe St GILLES AEC (545855) pour en reporter le bénéfice à l'équipe MARGUERITTES ES 2 (514961) sur le score de 3/0.

Foot Animation - U10 à U10/U11

- Beaucaire : Plateaux U10 et U10/U11 : Début 9h30
- Nîmes OI : Plateaux U10 et U10/U11 : Début 14h00
- Cavillargues : Plateaux U10/U11 : Début 9h30

Retrait Equipe / Art 59 des RG : Amende 30€

St Paulet 3 en U10 Loisir : 30€

Bouillargues 3 en U10/U11 Loisir : 30€

FEUILLE DE PLATEAU NON PARVENUE (art 53 et 72 RG) 25 EUROS

DATE du 22.11.2025

U10/U11

PLATEAU N°04 N. ACADEMIE

Foot Animation - U6 à U8/U9

Vous pouvez trouver le « guide pratique du football animation » dans la rubrique « Documents puis Compétitions »

➤ **FORFAIT Art 24 des RG**

Caissargues U8 Pl 28 du 29/11 Forfait:30€

Dates FUTSAL U6 2025/2026

- Samedi 13 Décembre (16h30) / Samedi 10 Janvier (16h30)

Beaucaire : Plateaux U6 à U8/U9 : Début 13h30

Sommières : Plateaux U6 à U9 : Début 13h30

AS Vers : Plateaux U8 du 15/11 à 15h00 à Vers

FEUILLE DE PLATEAU NON PARVENUE (art 53 et 72 RG) 25 EUROS

DATE du 22.11.2025

U6

PLATEAU N°07 ES MARGUERITTES

U6/U7

PLATEAU N°02 AEC ST GILLES

PLATEAU N°10 FC BAGNOLS PONT

PLATEAU N°15 FC PAYS LE VIGAN

PLATEAU N°22 N. CASTANET

U8

PLATEAU N°14 US BOUILLARGUES

U8/U9

PLATEAU N°18 AEC ST GILLES

PLATEAU N°19 N. CASTANET

PLATEAU N°25 ES PAYS D'UZES

PLATEAU N°27 AS ST PAULET DE CAISSON

PLATEAU N°33 OL CARDET

PLATEAU N°38 FC ST QUENTIN LA POTERIE

Foot Animation - FEMININES

Rappel : Pitch Féminin 1er Tour le Samedi 14 Février

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président

Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance

Nadine GRECO